



Directeurs de centres socioculturels et de loisirs

Code PCS 435a

- **38%** des directeur(rice)s de centres socioculturels et de loisirs sont âgés de 50 ans et plus (8% ont 60 ans et plus). Ils(elles) sont principalement salarié(e)s au sein des branches Éclat (57 %) et Acteurs du lien social et familial (31 %).
- Les directeur(rice)s de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus **sont davantage en CDI (95 %) et à temps plein (75 %)** que la moyenne de la Cohésion sociale (respectivement 84 % et 42 %). Ces indicateurs traduisent **une stabilité des fonctions de direction** et favorise le maintien en emploi, mais elle s'accompagne également d'**un enjeu de renouvellement générationnel**, les départs en retraite pouvant fragiliser les structures si les transitions ne sont pas anticipées.
- Le nombre de directeur(rice)s de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus formé(e)s a augmenté entre 2021 et 2024 (+41 %). La durée moyenne de formation est bien plus courte que la moyenne de la Cohésion sociale (25 heures contre 56 heures). Les formations suivies visent en priorité **le renforcement de compétences ciblées** (management, gestion de projet, pratiques métiers) et **la satisfaction des exigences réglementaires**.

Chiffres-clés sur les directeurs de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus

31 %

dont

des salarié(e)s directeur(rice)s de centres ont **50 ans et +**, soit **2 625 salarié(e)s**.

34 % de salarié(e)s de 50 ans et plus au sein des branches de la Cohésion sociale



66 %

de femmes

76 % de femmes parmi les salarié(e)s de 50 ans et plus au sein des branches de la Cohésion sociale



75 %
à temps plein

42 % de temps plein parmi les salariés de 50 ans et plus au sein des branches de la Cohésion sociale

95 %
de CDI



84 % de CDI parmi les salarié(e)s de 50 ans et plus au sein des branches de la Cohésion sociale

92



départs en **retraite en 2024**

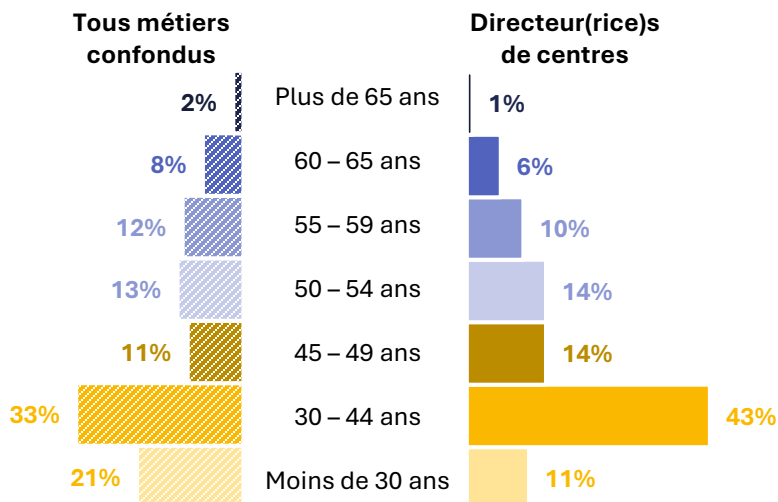
Les salarié(e)s de 50 ans et plus au sein de la cohésion sociale



Socio-démographie des directeurs de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus

31 % des salarié(e)s qui exercent le métier de directeur(rice) de centres socioculturels et de loisirs ont 50 ans et plus

Répartition des salarié(e)s par classe d'âge - DSN au 31.12.2024



Un âge moyen de départ en retraite plus élevé chez les hommes

Âge moyen de départ à la retraite par sexe – DSN 2024



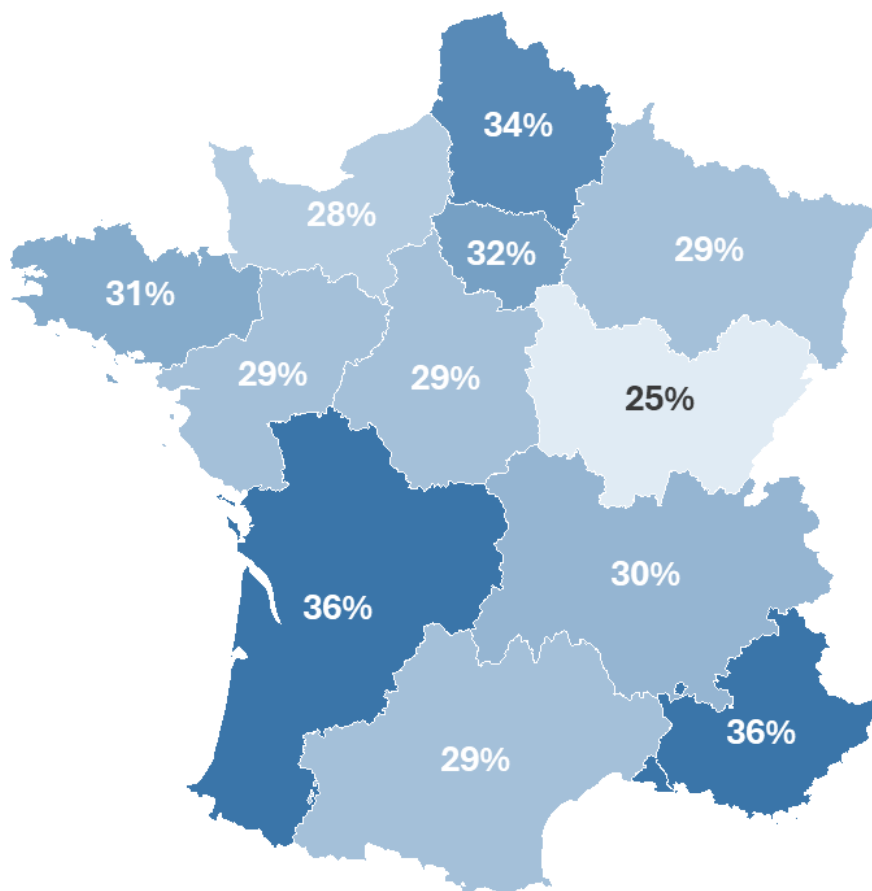
63 ans et 10 mois

64 ans et 6 mois



Part des 50 ans et plus au sein des régions

Répartition des salarié(e)s de 50 ans et plus par région – DSN au 31.12.2024



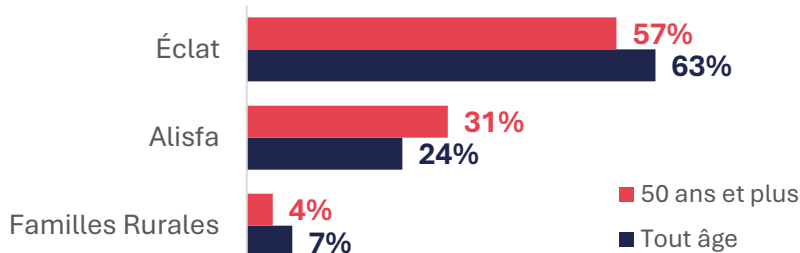
Les salarié(e)s de 50 ans et plus au sein de la cohésion sociale



L'emploi des directeur(ice)s de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus

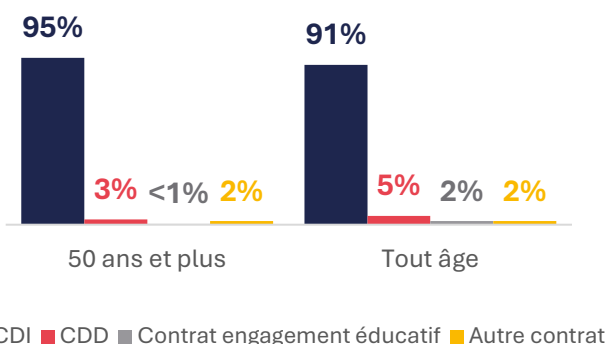
57 % des directeur(ice)s de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus travaillent au sein de la branche Éclat

Répartition des salarié(e)s de 50 ans et plus de la PCS Directeur(ice)s de centres socioculturels et de loisirs par branche DSN au 31.12.2024



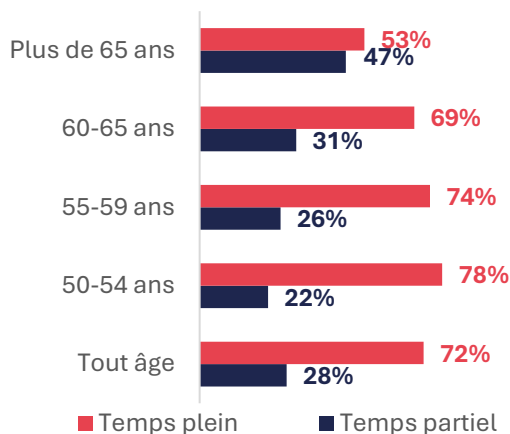
95 % des directeur(ice)s de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus sont en CDI

Répartition des salarié(e)s par type de contrat et classe d'âge - DSN au 31.12.2024



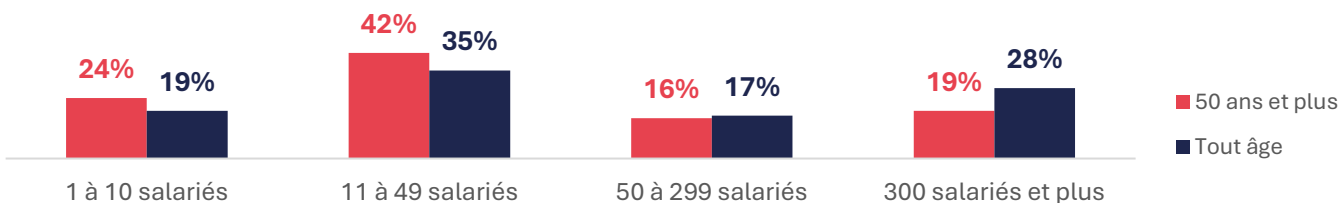
Une part de salarié(e)s à temps partiel qui augmente avec l'âge

Répartition des salarié(e)s par temps de travail et classe d'âge DSN au 31.12.2024



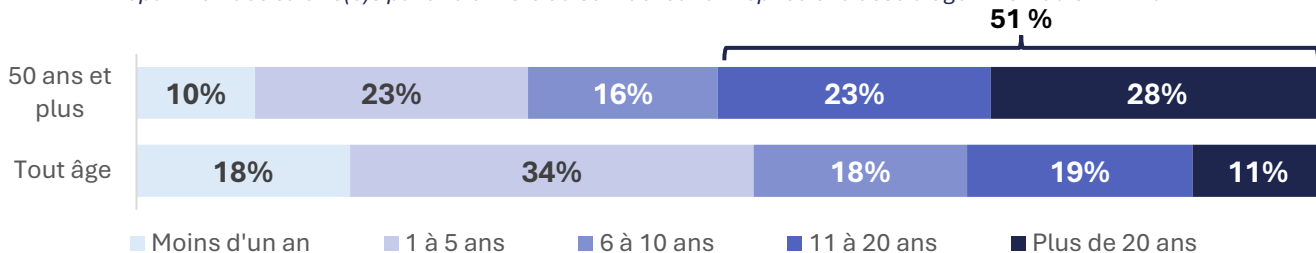
2/3 des directeur(ice)s de centres socioculturels de et loisirs de 50 ans et plus travaillent dans des entreprises de moins de 50 salarié(e)s

Répartition des salarié(e)s par taille d'entreprises et classe d'âge - DSN au 31.12.2024



51 % des 50 ans et plus ont plus de 10 ans d'ancienneté au sein de leur entreprise

Répartition des salarié(e)s par ancienneté au sein de leur entreprise et classe d'âge - DSN au 31.12.2024



Les salarié(e)s de 50 ans et plus au sein de la cohésion sociale



Les recrutements des directeurs de centres socioculturels et de loisirs en 2024

15 %

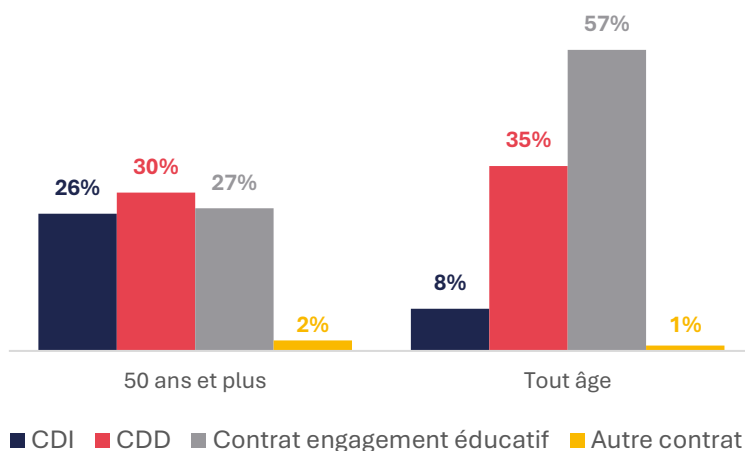
des embauches sur le poste de directeur(rice)s de centres socioculturels et de loisirs concernent des salarié(e)s de 50 ans et plus

Part des salarié(e)s de 50 ans et plus parmi l'ensemble des embauches réalisées en 2024 - DSN 2024

→ **15 %** des embauches au sein des branches de la Cohésion sociale concernent des salarié(e)s de 50 ans et plus

30 % des nouveaux salarié(e)s directeur(rice)s de centres socioculturels et de loisirs de 50 ans et plus sont embauché(e)s en CDD

Répartition des salarié(e)s nouvellement embauché(e)s en 2024 par type de contrat et classe d'âge - DSN 2024



Les fins de contrat des directeurs de centres socioculturels et de loisirs en 2024

17 %

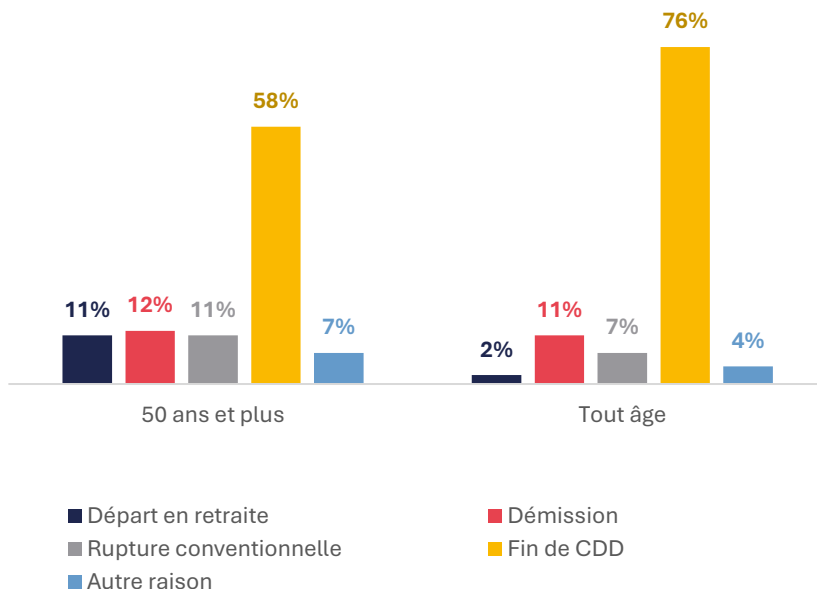
des salarié(e)s directeur(rice)s de centres socioculturels et de loisirs en fin de contrat ont 50 ans et plus

Part des salarié(e)s de 50 ans et plus parmi l'ensemble des salarié(e)s ayant connu une fin de contrat en 2024 - DSN 2024

→ **18 %** des fins de contrat au sein des branches de la Cohésion sociale concernent des salarié(e)s de 50 ans et plus

58 % des fins de contrats de 50 ans et plus sont pour des fins de CDD

Répartition des salarié(e)s ayant connu une fin de contrat en 2024 par motif de fin de contrat et classe d'âge - DSN 2024



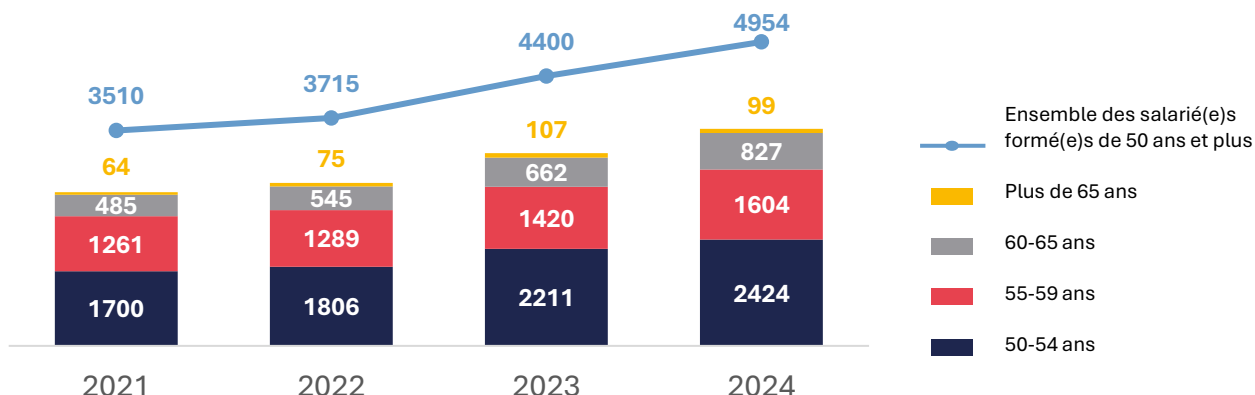
Les salarié(e)s de 50 ans et plus au sein de la cohésion sociale



Pratiques formatives des 50 ans et plus

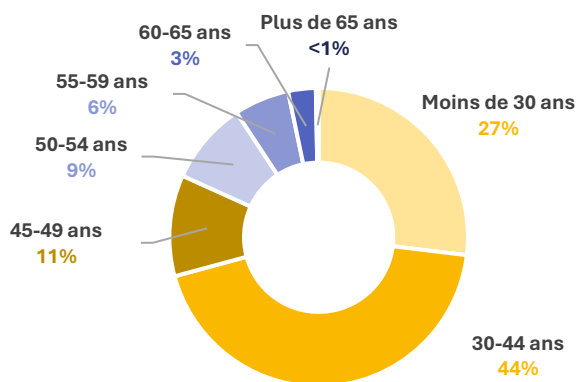
Une hausse de 41 % du nombre de salarié(e)s de 50 ans et plus formés au moins une fois en 2024

Effectif des salarié(e)s de 50 ans et plus ayant suivi au moins une formation par année - Uniformation 2021-2024



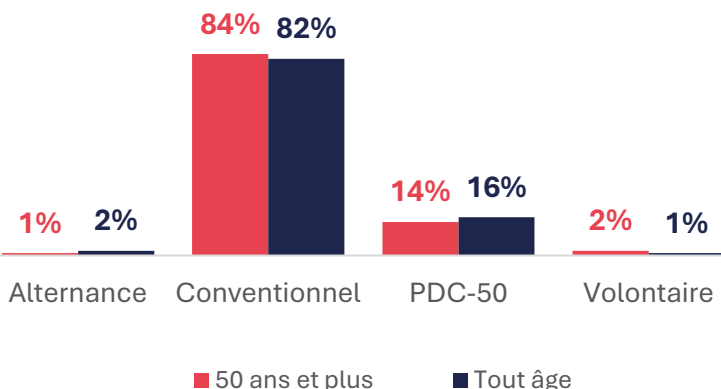
18 % des directeur(ric)e(s) de centres socioculturels et de loisirs formé(e)s ont 50 ans ou plus en 2024

Répartition des salarié(e)s formé(e)s en 2024 par classe d'âge
Uniformation 2021-2024



Parmi les formés de 50 ans et plus, 84 % le sont via les fonds conventionnels

Répartition des salarié(e)s formé(e)s par dispositif de formation déployé et classe d'âge - Uniformation 2021-2024



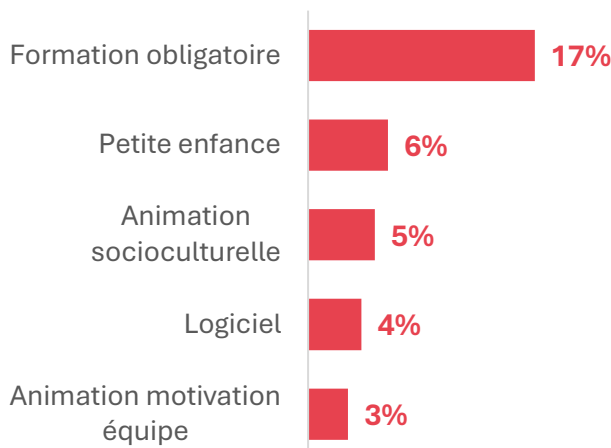
Des formations d'une durée moyenne de 25 heures pour les 50 ans et plus

Temps moyen de formation (en heures)
Uniformation 2021-2024

25 h Contre **56 heures** pour l'ensemble des salarié(e)s de 50 ans et plus au sein d'Uniformation

Les 5 principaux domaines de formations suivis par les 50 ans et plus

Répartition des salarié(e)s de 50 ans et plus par domaine de formation suivie - Uniformation 2021-2024





Méthodologie

Portrait statistique produit par Uniformation en 2026 dans le cadre d'une étude transversale sur « Les trajectoires professionnelles des salariés de 50 ans et plus au sein des branches de la Cohésion sociale », avec le concours des cabinets Actéhis, Opal et Thomas Legrand Consultants.

L'étude d'Uniformation vise à quantifier les réalités de l'emploi des salarié(e)s de 50 ans et plus dans les branches professionnelles de la Cohésion sociale, et de proposer des recommandations opérationnelles pour soutenir l'employabilité des salariés seniors et de les accompagner dans leurs trajectoires professionnelles.

L'étude s'articule autour de trois étapes :

1. Réalisation de portraits statistiques faisant l'état des lieux de l'emploi et de l'accès à la formation des salarié(e)s de 50 ans et plus au niveau national, par branches professionnelles, par régions et par une sélection de métiers transverses.
2. Identification et le recueil des différentes pratiques et mesures mises en œuvre par les branches professionnelles et les entreprises permettant tant le recrutement que l'accompagnement des parcours professionnels des salarié(e)s de 50 ans et plus.
3. Sensibilisation et outillage des entreprises et des salariés afin de renforcer l'accompagnement des salarié(e)s de 50 ans et plus.

Périmètre de l'étude :

Entreprises affiliées à Uniformation au 31/12/2024 et adhérentes à l'une des branches professionnelles suivantes : IDCC 1031, 1261, 1316, 1518, 1794, 2128, 2150, 2190, 2336, 2603, 2847, 2941, 3016, 3105, 3220.

Données mobilisées pour la réalisation des portraits statistiques :

- Déclarations Sociales Nominatives (DSN) au 31/12/2024 extraites par l'AGIRC-ARRCO - Nomenclature PCS 2003.
- Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement) financées ou co-financées par Uniformation du 01/01/2021 au 31/12/2024.



AG2R à Bordeaux



La conciergerie Hercule à Paris



Fil rouge – insermode à Marseille